

PMRA Approved 2020-1059

2020-06-12

GROUPE	9	HERBICIDE
--------	----------	-----------

FORZA^{md}

HERBICIDE SYLVICOLE - COMMERCIAL

Concentré soluble

Pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les zones d'aménagement des forêts et des terres boisées.

PRINCIPE ACTIF : Glyphosate (sous forme de sel d'isopropylamine) 360 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 26401 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT ♦ **IRRITANT POUR LES YEUX**

CONTENU NET : 10 L

Titulaire d'homologation :
FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104 USA
1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

1 PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- IRRITE LES YEUX.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LE CONTACT PROLONGÉ AVEC LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LES AUTRES PARTIES DU CORPS EXPOSÉES APRÈS LE TRAVAIL ET AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER.

BONNES PRATIQUES D'APPLICATION :

- PENDANT LE MÉLANGE, LE REMPLISSAGE, LE NETTOYAGE ET LES RÉPARATIONS, PORTER DES GANTS ET UNE COMBINAISON ET SE PROTÉGER LES YEUX.
- EN CAS DE PROJECTION SUR LA PEAU OU DANS LES YEUX, SE LAVER IMMÉDIATEMENT.

1.1 PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Tout contact, par dérive ou application directe, avec la végétation utile peut gravement endommager ou détruire celle-ci. Éviter tout contact, par dérive ou pulvérisation hors cible, avec la végétation utile non visée et les habitats sauvages.

Appliquer seulement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas utiliser en serre. Vider le réservoir et nettoyer le pulvérisateur immédiatement après l'utilisation de ce produit. Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. L'utilisation d'eau contenant des particules de sol, telle que l'eau d'un étang ou d'un fossé, peut réduire l'efficacité du traitement. Le traitement d'espèces couvertes d'une épaisse couche de poussière peut également s'avérer peu efficace. Maintenir des zones tampons appropriées autour des zones non visées.

1.2 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques.
- Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur la faune et la flore aquatiques.
- Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.
- Tout contact, par dérive ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

1.3 RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les bouillies obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants d'acier inoxydable, d'aluminium, de fibre de verre, de plastique ou doublés de plastique. **NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS D'ACIER GALVANISÉ OU D'ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et les bouillies obtenues à partir de ce produit réagissent avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible. Une flamme nue, une étincelle, une torche de

soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

1.4 ENTREPOSAGE

GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE. NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, LE COUVERCLE BIEN FERMÉ.

2 PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2.1 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE
EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

3 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

C'est au médecin traitant de décider si on doit faire vomir ou non l'intoxiqué. Si on fait un lavage, il est suggéré de faire un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Avant de vider l'estomac, il faut mettre en balance le risque d'aspiration pulmonaire et la toxicité. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Un traitement symptomatique est conseillé. C'est au médecin de juger quel traitement convient le mieux, selon les réactions de l'intoxiqué.

4 ÉLIMINATION

4.1 CONTENANTS RECYCLABLES (23 L ou moins)

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

4.2 CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

4.3 AUTRES CONTENANTS

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

5 DÉVERSEMENTS

En cas de petit déversement, absorber le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** avec de la litière pour chats ou un autre produit absorbant à base d'argile. Balayer le produit déversé ainsi absorbé et le mettre dans un sac en plastique. Pour des instructions sur son élimination, communiquer avec le fabricant. Laver les surfaces — la chaussée, le plancher du camion, le plancher de l'entrepôt, etc. — avec une solution de détergent et d'eau. Ne pas contaminer les cours d'eau en nettoyant les déversements ou les surfaces.

6 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

FORZA^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

FORZA^{md}

HERBICIDE SYLVICOLE - COMMERCIAL

Concentré soluble

Pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les zones d'aménagement des forêts et des terres boisées.

PRINCIPE ACTIF : Glyphosate (sous forme de sel d'isopropylamine) 360 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 26401 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT ◆ **IRRITANT POUR LES YEUX**

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2

1-833-362-7722

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉCAUTIONS	(Printer insert page # here)
	1.1	PRÉCAUTIONS D'EMPLOI
	1.2	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX
	1.3	RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES
	1.4	ENTREPOSAGE
2	PREMIERS SOINS	
	2.1	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE
3	RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	
4	ÉLIMINATION	
	4.1	CONTENANTS RECYCLABLES (23 L ou moins)
	4.2	CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES
	4.3	AUTRES CONTENANTS
5	DÉVERSEMENTS	
6	PRÉVENTION DE LA DÉRIVE	
7	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PRODUIT ET SON APPLICATION	
8	AVIS À L'UTILISATEUR	
9	INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET D'APPLICATION	
	9.1	MÉLANGE
	9.2	APPLICATION
10	MATÉRIEL D'APPLICATION	
	10.1	PULVÉRISATEURS AÉRIENS
	10.2	PULVÉRISATEURS À RAMPE
	10.3	PULVÉRISATEURS SANS RAMPE
	10.4	PULVÉRISATEURS À DOS, À MAIN ET À VOLUME ÉLEVÉ
	10.5	HUMECTEURS À BROSSES, À CORDES ET À ROULEAUX
	10.6	NÉBULISATEURS
11	VÉGÉTATION DÉTRUITE	
	11.1	GRAMINÉES VIVACES ET CYPÉRACÉES DÉTRUITES
	11.2	DICOTYLÉDONES VIVACES DÉTRUITES
	11.3	BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES DÉTRUITS
12	MODE D'EMPLOI	
	12.1	USAGES RESTREINTS : AMÉNAGEMENT DES FORÊTS ET DES TERRES BOISÉES
		12.1.1 Préparation des sites
		12.1.2 Dégagement des conifères
	12.2	USAGES NON RESTREINTS : AMÉNAGEMENT DES TERRES BOISÉES
		12.2.1 Préparation des sites (par terre seulement) et lutte contre la végétation sur les bords des chemins forestiers (par terre seulement) et dans les emprises
		12.2.2 Dégagement des conifères (par terre seulement)
	12.3	PULVÉRISATIONS DIRIGÉES
		12.3.1 Dégagement des conifères
		12.3.2 Dégagement des feuillus (par terre seulement)
	12.4	PÉPINIÈRES FORESTIÈRES (par terre seulement)
	12.5	TRAITEMENTS SÉLECTIFS
		12.5.1 Traitement par humectation
		12.5.2 Traitement par injection
		12.5.3 Traitement des souches ou de surface
13	TABLEAU DES DOSES ET DES USAGES DE FORZA HERBICIDE SYLVICOLE	

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

1 PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- IRRITE LES YEUX.
- NOCIF EN CAS D'INGESTION.
- ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX ET LE CONTACT PROLONGÉ AVEC LA PEAU.
- SE LAVER LES MAINS ET LES AUTRES PARTIES DU CORPS EXPOSÉES APRÈS LE TRAVAIL ET AVANT DE MANGER, DE BOIRE OU DE FUMER.

BONNES PRATIQUES D'APPLICATION :

- PENDANT LE MÉLANGE, LE REMPLISSAGE, LE NETTOYAGE ET LES RÉPARATIONS, PORTER DES GANTS ET UNE COMBINAISON ET SE PROTÉGER LES YEUX.
- EN CAS DE PROJECTION SUR LA PEAU OU DANS LES YEUX, SE LAVER IMMÉDIATEMENT.

1.1 PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Tout contact, par dérive ou application directe, avec la végétation utile peut gravement endommager ou détruire celle-ci. Éviter tout contact, par dérive ou pulvérisation hors cible, avec la végétation utile non visée et les habitats sauvages.

Appliquer seulement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas utiliser en serre. Vider le réservoir et nettoyer le pulvérisateur immédiatement après l'utilisation de ce produit. Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel. L'utilisation d'eau contenant des particules de sol, telle que l'eau d'un étang ou d'un fossé, peut réduire l'efficacité du traitement. Le traitement d'espèces couvertes d'une épaisse couche de poussière peut également s'avérer peu efficace. Maintenir des zones tampons appropriées autour des zones non visées.

1.2 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Éviter d'appliquer directement sur un plan d'eau habité par des poissons ou utilisé à des fins domestiques.
- Ne pas utiliser ce produit là où il risque d'avoir un impact négatif sur l'eau utilisée à des fins domestiques ou sur la faune et la flore aquatiques.
- Ne pas contaminer l'eau en éliminant les déchets ou en nettoyant le matériel.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.
- Tout contact, par dérive ou autre, avec la végétation non visée peut endommager ou détruire celle-ci.

1.3 RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les bouillies obtenues à partir de ce produit ne doivent être mélangées, entreposées et appliquées que dans des contenants d'acier inoxydable, d'aluminium, de fibre de verre, de plastique ou doublés de plastique. NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER NI APPLIQUER CE PRODUIT OU LES BOUILLIES OBTENUES À PARTIR DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS D'ACIER GALVANISÉ OU D'ACIER NU (À L'EXCEPTION DE L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et les bouillies obtenues à partir de ce produit réagissent avec ces types de contenants et de réservoirs en produisant de l'hydrogène, ce qui risque de former un mélange gazeux hautement combustible. Une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation pourrait enflammer ou faire exploser le

mélange gazeux et provoquer de graves blessures.

1.4 ENTREPOSAGE

GARDER LOIN DE TOUT PRODUIT DESTINÉ À L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE. NE GARDER QUE DANS LE CONTENANT D'ORIGINE, LE COUVERCLE BIEN FERMÉ.

2 PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2.1 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, COMPOSER SANS FRAIS, LE JOUR OU LA NUIT, LE 1-800-331-3148.

3 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

C'est au médecin traitant de décider si on doit faire vomir ou non l'intoxiqué. Si on fait un lavage, il est suggéré de faire un contrôle endotrachéal et/ou œsophagien. Avant de vider l'estomac, il faut mettre en balance le risque d'aspiration pulmonaire et la toxicité. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Un traitement symptomatique est conseillé. C'est au médecin de juger quel traitement convient le mieux, selon les réactions de l'intoxiqué.

4 ÉLIMINATION

4.1 CONTENANTS RECYCLABLES (23 L ou moins)

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

4.2 CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux

en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

4.3 AUTRES CONTENANTS

6. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
7. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
8. Rendre le contenant inutilisable.
9. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
10. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

5 DÉVERSEMENTS

En cas de petit déversement, absorber le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** avec de la litière pour chats ou un autre produit absorbant à base d'argile. Balayer le produit déversé ainsi absorbé et le mettre dans un sac en plastique. Pour des instructions sur son élimination, communiquer avec le fabricant. Laver les surfaces — la chaussée, le plancher du camion, le plancher de l'entrepôt, etc. — avec une solution de détergent et d'eau. Ne pas contaminer les cours d'eau en nettoyant les déversements ou les surfaces.

Numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 1-800-331-3148

6 PRÉVENTION DE LA DÉRIVE

ÉVITER LA DÉRIVE. QUAND ON APPLIQUE CE PRODUIT, IL FAUT FAIRE TRÈS ATTENTION DE NE PAS CAUSER DE DÉGÂTS AUX PLANTES UTILES ET AUX CULTURES.

Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver, parce que même une quantité infime de bouillie peut endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes et les autres endroits d'à côté non visés par le traitement ou peut avoir d'autres conséquences non voulues. N'appliquer que lorsque la vitesse du vent est conforme aux normes locales et/ou provinciales. Ne pas appliquer quand les autres conditions climatiques, y compris un vent faible, sont favorables à une dérive importante. Lors de la pulvérisation, éviter d'utiliser une pression et un type de buse qui produiront de fines particules (brouillard) plus susceptibles de dériver.

NOTA : Si on n'utilise pas ce produit conformément à la présente étiquette, il risque de faire du tort aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou d'avoir d'autres conséquences non voulues. Pour éviter les déversements et la contamination, tenir le contenant fermé. Nettoyer les pièces du pulvérisateur aussitôt après avoir utilisé ce produit en le rinçant bien à l'eau. Ne pas contaminer les sources d'eau en éliminant les déchets ni en nettoyant le matériel.

7 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PRODUIT ET SON APPLICATION

Le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** est un herbicide liquide hydrosoluble non sélectif et non rémanent qui contient, par litre, 360 g de glyphosate (équivalent acide) sous forme de sel d'isopropylamine. Utilisé aux doses appropriées, il détruit les espèces végétales indésirables indiquées sur l'étiquette ou en arrête la croissance, dans les programmes de dégagement des conifères et des feuillus ainsi que dans d'autres sites forestiers.

Ce produit est absorbé par le feuillage, puis diffusé dans toute la plante jusqu'au système racinaire. Les symptômes visibles, tels que le flétrissement et le jaunissement graduels, apparaissent généralement 2 à 4 jours après le traitement des mauvaises herbes annuelles, mais peuvent ne pas se manifester avant 7 à 14 jours chez les mauvaises herbes vivaces et les broussailles ligneuses. Consulter la section **11** pour une liste de la végétation indésirable détruite par ce produit.

Éviter le contact avec les feuilles, les tiges vertes et les fruits des cultures non visées, sinon ils risquent de subir des dégâts. Appliquer comme il est indiqué.

L'herbicide sylvicole **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** est appliqué sous forme de pulvérisation foliaire pour la lutte contre la plupart des plantes herbacées. Il peut être appliqué avec la majorité des pulvérisateurs industriels ou agricoles standard après dilution et mélange avec de l'eau, conformément aux directives indiquées sur la présente étiquette.

Pour lutter contre la végétation dans le dégagement des conifères, la préparation des sites et l'aménagement des emprises, on peut appliquer le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** avec un pulvérisateur aérien, un pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe, un humecteur ou un injecteur. Pour le dégagement des feuillus, la lutte contre la végétation sur les bords des chemins forestiers et les pépinières forestières, appliquer le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** avec un pulvérisateur terrestre, un humecteur ou un injecteur.

Pour que la surface foliaire de la végétation soit suffisante pour absorber l'herbicide, l'application doit se faire aux stades de croissance indiqués. Les plantes non levées, issues de rhizomes ou de racines de vivaces, ne seront pas réprimées par le traitement et continueront à croître.

Les conditions extrêmement fraîches ou nuageuses au moment du traitement peuvent ralentir l'activité de ce produit et retarder l'apparition des effets visibles. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, se traduisant finalement par un brunissement complet de la partie aérienne de la plante et une détérioration de sa partie souterraine.

Le traitement contre la plupart des plantes herbacées vivaces est plus efficace lorsqu'il est effectué aux stades de croissance plus avancés, près de la maturité. Ne pas appliquer en automne après le début de la chute des feuilles. Toujours utiliser la dose maximale recommandée de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** par hectare sur les espèces difficiles à détruire ou lorsque la végétation est dense.

Une forte pluie immédiatement après l'application peut lessiver le feuillage; il peut alors être nécessaire de faire un nouveau traitement. Ne pas appliquer si une averse est prévue au moment du traitement. Le traitement des mauvaises herbes et des plantes herbacées qui croissent dans des conditions difficiles (sécheresse, maladie, infestation parasitaire, etc.) peut s'avérer moins efficace. Il en va de même pour le traitement des plantes nuisibles couvertes d'une épaisse couche de poussière. Le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** n'exerce aucun effet résiduel. Pour les meilleurs résultats, couvrir uniformément et complètement le feuillage de bouillie, mais pas jusqu'au point de ruissellement.

8 AVIS À L'UTILISATEUR

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

9 INSTRUCTIONS DE MÉLANGE ET D'APPLICATION

9.1 MÉLANGE

Pulvérisateurs terrestres, aériens ou industriels : verser dans le réservoir de pulvérisation la moitié de la quantité d'eau requise. Ajouter la quantité nécessaire de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** (voir la section **9.2** ou **13**) et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le tuyau de remplissage sous le niveau de la bouillie, afin de réduire la formation de mousse. Retirer le tuyau du réservoir immédiatement après le remplissage, afin d'éviter tout retour de la bouillie dans la source d'eau (à cette fin, un clapet de non-retour devrait être installé). L'utilisation d'un agitateur mécanique peut favoriser la formation excessive de mousse. Les canalisations de dérivation devraient ramener le liquide au fond du réservoir.

9.2 APPLICATION

Appliquer la bouillie avec un pulvérisateur bien entretenu et calibré pouvant débiter le volume désiré. S'il s'agit d'un pulvérisateur à rampe, utiliser des buses à jet plat.

Généralités : Pour détruire la plupart des plantes herbacées, des broussailles et des arbres ou en arrêter la

croissance, appliquer 3 à 6 L de ce produit par hectare avec un pulvérisateur aérien, un pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe ou un nébulisateur, ou en appliquer une solution à 1 % ou à 2 % avec un pulvérisateur à main à haut volume.

Préparation des sites : Si, pour détruire les plantes herbacées vivaces, on utilise un pulvérisateur aérien, un pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe ou un nébulisateur, appliquer 7 à 12 L de ce produit par hectare, comme il est indiqué, dans le volume conseillé d'eau propre, sur le feuillage et la végétation en pleine croissance.

Nota : Si on se sert d'un humecteur, voir la section **12.5** pour la concentration à utiliser.

Pour lutter contre les mauvaises herbes vivaces, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés, appliquer le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** en traitement généralisé, à raison de 20 à 300 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa. Pour lutter contre les mauvaises herbes annuelles énumérées, appliquer le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** en traitement généralisé, à raison de 20 à 100 L d'eau par hectare. Utiliser une pression maximale de 275 kPa.

10 MATÉRIEL D'APPLICATION

10.1 PULVÉRISATEURS AÉRIENS

Utiliser les doses recommandées de cet herbicide dans 20 à 100 L d'eau par hectare. À mesure qu'augmente la densité de la végétation, augmenter le volume de bouillie, dans la fourchette permise, afin d'assurer une couverture complète. Les grosses gouttelettes risquent moins d'être entraînées par le vent, donc ne pas utiliser des buses ou une configuration de buses produisant de fines gouttelettes. Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie en augmentant la pression aux buses. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système électronique de positionnement (GPS) équivalent.

Bien laver l'aéronef, surtout son train d'atterrissage, après chaque jour de pulvérisation, pour en enlever les résidus de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** qui se sont accumulés au cours de la pulvérisation ou à la suite d'un déversement. LES PIÈCES EN ACIER NON REVÊTU QUI SONT EXPOSÉES DE FAÇON PROLONGÉE À CE PRODUIT PEUVENT SE CORRODER ET FAIRE DÉFAUT. C'EST LE TRAIN D'ATTERRISSAGE QUI Y EST LE PLUS SENSIBLE. Un revêtement (une peinture) conforme à la spécification aérospatiale MIL-C-38412 peut en prévenir la corrosion.

10.2 PULVÉRISATEURS À RAMPE

POUR LUTTER CONTRE LES PLANTES HERBACÉES, LES BROUSSAILLES LIGNEUSES ET LES ARBRES ÉNUMÉRÉS DANS LA SECTION 11, UTILISER UN PULVÉRISATEUR À RAMPE CLASSIQUE — Appliquer ce produit dans 100 à 300 L d'eau propre par hectare, en traitement généralisé, à une pression ne dépassant pas 275 kPa.

10.3 PULVÉRISATEURS SANS RAMPE

POUR LUTTER CONTRE LES PLANTES HERBACÉES, LES BROUSSAILLES LIGNEUSES ET LES ARBRES ÉNUMÉRÉS DANS LA SECTION 11, UTILISER UN PULVÉRISATEUR SANS RAMPE (À BUSES GROUPEES, PAR EXEMPLE) — Appliquer ce produit dans 100 à 350 L d'eau propre par hectare, en traitement généralisé, à une pression ne dépassant pas 275 kPa.

10.4 PULVÉRISATEURS À DOS, À MAIN ET À VOLUME ÉLEVÉ

La pulvérisation à volume élevé fait appel à l'utilisation de lances de pulvérisation ou autres dispositifs à buses pour faire un traitement dirigé sur les mauvaises herbes, les broussailles et les arbres. Toujours employer une pulvérisation grossière (grosses gouttes). Ne pas pulvériser la bouillie sur les plantes utiles.

Mélange : Mélanger la quantité requise de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** et l'eau dans un contenant de plus grande capacité. Remplir le pulvérisateur avec la bouillie. Sauf indication contraire, préparer une solution à 1 % de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** (1 L de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** pour 100 L d'eau).

Une solution à 2 % (2 L de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** pour 100 L d'eau) devrait être utilisée sur les vivaces plus coriaces.

Application : Pulvériser uniformément et de façon à obtenir une couverture complète. Appliquer de manière à mouiller les plantes. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. L'application avec une lance de pulvérisation doit être dirigée avec soin, de façon à ne pas pulvériser la bouillie sur les plantes utiles.

10.5 HUMECTEURS À CORDES, À BROSSES ET À ROULEAUX

Ces dispositifs permettent d'appliquer la solution de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** directement sur les plantes nuisibles par contact avec une matière absorbante contenant la solution herbicide. Les plantes nuisibles doivent être plus hautes que la végétation utile, afin d'éviter tout contact avec cette dernière.

Mélange : Mélanger la quantité requise de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** et l'eau dans un contenant de plus grande capacité. Utiliser cette solution dans l'humecteur à cordes, à brosses ou à rouleaux.

10.6 NÉBULISATEURS

POUR LUTTER CONTRE LES PLANTES HERBACÉES, LES BROUSSAILLES LIGNEUSES ET LES ARBRES ÉNUMÉRÉS DANS LA SECTION 11 — Utiliser la dose conseillée de ce produit dans au moins 200 L d'eau par hectare.

11 VÉGÉTATION DÉTRUITE

VOICI UNE LISTE PARTIELLE DES ESPÈCES DE MAUVAISES HERBES VIVACES, DE BROUSSAILLES LIGNEUSES ET D'ARBRES DÉTRUITES.

11.1 GRAMINÉES VIVACES ET CYPÉRACÉES DÉTRUITES

Brome inerme	<i>Bromus inermis</i>
Chiendent	<i>Agropyron repens</i>
Orge queue d'écureuil	<i>Hordeum jubatum</i>
Pâturin compressé	<i>Poa compressa</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Quenouille à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>
Souchet comestible	<i>Cyperus esculentus</i>

11.2 DICOTYLÉDONES VIVACES DÉTRUITES

Apocyn chanvrin	<i>Apocynum cannabinum</i>
Armoise absinthe	<i>Artemisia absinthium</i>
Asclépiade de Syrie	<i>Asclepias syriaca</i>
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Cranson dravier	<i>Cardaria draba</i>
Herbe à la puce	<i>Rhus radicans</i>
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Linaigrette	<i>Eriophorm chamissionis</i>
Linaire vulgaire	<i>Linaria vulgaris</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Luzerne	<i>Medicago spp.</i>
Lythrum salicaria	<i>Lythrum salicaria</i>
Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Renouée japonaise	<i>Polygonum cuspidatum</i>

11.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES DÉTRUITS

Aulne	<i>Alnus spp.</i>
Bouleau	<i>Betula spp.</i>
Cerisier	<i>Prunus spp.</i>
Chèvrefeuille velu	<i>Lonicera villosa</i>

Comptonie*	<i>Comptonia peregrina</i>
Érable	<i>Acer spp.</i>
Framboisier / ronce élégante	<i>Rubus spp.</i>
Kalmia à feuilles étroites*	<i>Kalmia angustifolia</i>
Peuplier	<i>Populus spp.</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Pruche	<i>Tsuga spp.</i>
Rhododendron du Canada**	<i>Rhododendron canadense</i>
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga spp.</i>
Saule**	<i>Salix spp.</i>
Spirée à larges feuilles**	<i>Spiraea latifolia</i>
Symphorine de l'Ouest	<i>Symphoricarpos occidentalis</i>
Thuja	<i>Thuja spp.</i>
Viorne cassinoïde*	<i>Viburnum cassinoides</i>

* Appliquer sous forme de solution à 1 % ou à 2 %.

** Arrêt de la croissance seulement.

Pulvériser la bouillie de façon à couvrir uniformément et complètement les feuilles et les tiges vertes, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur la végétation utile non visée, sinon celle-ci risque de subir de graves dégâts.

Contre les dicotylédones vivaces, traiter quand la plupart ont atteint le début du stade du bouton ou du bourgeon. Contre les graminées annuelles et vivaces, traiter quand la plupart ont au moins 20 cm de haut (au stade 3 ou 4 feuilles). Si on a tondu, travaillé ou scarifié les plantes herbacées, ne pas traiter tant que les repousses n'auront pas atteint les stades de croissance conseillés, sinon le traitement sera moins efficace. Après une faible gelée, on peut traiter la plupart des plantes herbacées, pourvu que leurs feuilles soient encore vertes et qu'elles soient en pleine croissance lors du traitement. Ne pas traiter après la première gelée dommageable. Après le traitement, attendre 7 jours ou plus avant de travailler le sol ou de le remuer autrement. Pour lutter contre les mauvaises herbes qui se régénéreront à partir de leurs parties souterraines ou de leurs graines, des traitements répétés seront peut-être nécessaires.

12 MODE D'EMPLOI

FORZA HERBICIDE SYLVICOLE ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Délais de sécurité: Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par temps calme. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur du site, côté face au vent).

Application par pulvérisateur aérien : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes d'un calibre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée par les tourbillons en bout d'aile, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes ou équipements suivants de pulvérisation **NE NÉCESSITE PAS** de zone tampon : le traitement ponctuel et par pulvérisateur à dos ou à main, pulvérisateur intercalaire à écran, l'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage des arbres fruitiers, le mouillage du sol et l'incorporation au sol.

Pour les applications sur les emprises et les utilisations forestières, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple, la direction et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple, pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction de la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous assurent une séparation entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats aquatiques vulnérables (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Usage	Type de Voilure	Nombre maximal d'applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
			Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Plantes forestières et méthode d'application par rampe de pulvérisation				
<i>Forêts et terrains boisés > 500 ha</i> Préparation du site	N/A	2	1	NR
Plantes forestières et méthode d'application par rampe de pulvérisation (y compris par nébulisateur)				
<i>Forêts et terrains boisés > 500 ha</i> Préparation du site	N/A	2	1	NR
Plantes forestières et méthode d'application aérienne				
<i>Forêts et terrains boisés > 500 ha</i> Préparation du site	Voilure fixe	2	10	NR
	Voilure tournante	2	1	NR
<i>Forêts et terres à bois < 500 ha</i> Préparation du site	Voilure fixe	2	5	NR
	Voilure tournante	2	1	NR

NR : Non Requis.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant

dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère). Appliquer le mélange en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits du mélange.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration du matériel de pulvérisation à l'aide du calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

12.1 USAGES RESTREINTS : AMÉNAGEMENT DES FORÊTS ET DES TERRES BOISÉES

Traitement par terre ou par voie aérien des sites de plus de 500 ha (aménagement des forêts)

Traitement par voie aérien des sites de 500 ha ou moins (aménagement des terres boisées)

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : N'utiliser ce produit que de la façon autorisée; se renseigner auprès des autorités locales de réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation qui pourraient être exigés. Ne pas appliquer sur les eaux peuplées de poissons ou utilisées à des fins domestiques. Ne pas utiliser là où un effet négatif sur l'eau domestique ou les espèces aquatiques est probable. Pour diminuer le risque de dérive sur les plantes non visées et les espèces aquatiques quand le traitement des sites sylvicoles se fait par voie aérien, prévoir des zones tampons appropriées.

12.1.1 Préparation des sites

Pour lutter contre les plantes herbacées, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés dans la section **11**, faire un traitement généralisé à la dose conseillée dans la section **9** ou **13**. Contre les broussailles et les arbres, traiter quand ils sont en pleine croissance et en pleine feuillaison. Pour les meilleurs résultats, traiter à la fin de l'été ou au début de l'automne. Les feuilles peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Après avoir préparé un site en y appliquant ce produit, on peut planter n'importe quelle essence forestière.

12.1.2 Dégagement des conifères

Pour lutter contre les plantes herbacées, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés dans la section **11**, faire un traitement généralisé à la dose conseillée dans la section **9**, afin de dégager de la concurrence les espèces de conifères suivantes :

Épinette	<i>Picea spp.</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Pruche	<i>Tsuga spp.</i>
Sapin	<i>Abies spp.</i>
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga spp.</i>

Pour le dégagement des plants d'épinettes repiqués en été (*Picea glauca*, *P. engelmannii* et leurs hybrides), appliquer 3 à 6 L de ce produit par hectare de plantation. Le traitement doit se faire l'année même du repiquage et pas moins de 18 jours après celui-ci. Les bourgeons des plants à traiter doivent visiblement s'être formés et avoir durci après induction de dormance en pépinière. Là où les plantes herbacées et les arbustes poussent vite, on peut s'attendre à ce qu'un tel traitement précoce de dégagement soit nécessaire. Celui-ci détruira la plupart des mauvaises herbes annuelles et vivaces ou en arrêtera la croissance. Il faut que le traitement se fasse après la formation des bourgeons définitifs. Si le traitement se fait pendant que les conifères sont en pleine croissance, ceux-ci risquent de subir des dégâts. Éviter de traiter les pousses d'août. Les feuilles des broussailles et des arbres indésirables peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Pour le dégagement des conifères, traiter là où les conifères sont établis depuis plus d'un an. Ne pas remuer la végétation juste avant le traitement ni tant qu'il n'y aura pas de signes

après le traitement. Les symptômes de toxicité mettent longtemps à se manifester, surtout chez les plantes ligneuses traitées à la fin de l'automne. Les conifères ainsi traités risquent de subir des dégâts, surtout s'il y a recoupement du jet de pulvérisation, si on utilise la dose maximale ou si le traitement se fait pendant que les conifères sont en pleine croissance.

NOTA : Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, il est conseillé d'utiliser ce produit en traitement dirigé plutôt qu'en traitement généralisé (voir la section 12.3, « Pulvérisations dirigées »). NE PAS traiter les arbres de Noël l'année prévue de leur récolte.

12.2 USAGES NON RESTREINTS : AMÉNAGEMENT DES TERRES BOISÉES

Traitement des sites de 500 ha ou moins

12.2.1 Préparation des sites (par terre seulement) et lutte contre la végétation sur les bords de chemins forestiers (par terre seulement) et dans les emprises

Pour lutter contre les plantes herbacées, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés dans la section 11, faire un traitement généralisé à la dose conseillée dans la section 9. Contre les dicotylédones vivaces, traiter quand la plupart ont atteint le début du stade du bouton ou du bourgeon. Contre les graminées vivaces, traiter quand la plupart ont 20 cm de haut. Contre les broussailles et les arbres, traiter quand ils sont en pleine croissance et en pleine feuillaison. Pour les meilleurs résultats, traiter à la fin de l'été ou au début de l'automne. Les feuilles peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Après avoir préparé un site en y appliquant ce produit, on peut planter n'importe quelle essence forestière.

12.2.2 Dégagement des conifères (par terre seulement)

Pour lutter contre les plantes herbacées, les broussailles ligneuses et les arbres énumérés dans la section 11, faire un traitement généralisé à la dose conseillée dans la section 9 ou 13, afin de dégager de la concurrence les espèces de conifères suivantes :

Épinette	<i>Picea spp.</i>
Pin	<i>Pinus spp.</i>
Pruche	<i>Tsuga spp.</i>
Sapin	<i>Abies spp.</i>
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga spp.</i>

Pour le dégagement des plants d'épinettes repiqués en été (*Picea glauca*, *P. engelmannii* et leurs hybrides), appliquer 3 à 6 L de ce produit par hectare de plantation. Le traitement doit se faire l'année même du repiquage et pas moins de 18 jours après celui-ci. Les bourgeons des plants à traiter doivent visiblement s'être formés et avoir durci après induction de dormance en pépinière. Là où les plantes herbacées et les arbustes poussent vite, on peut s'attendre à ce qu'un tel traitement précoce de dégagement soit nécessaire. Celui-ci détruira la plupart des mauvaises herbes annuelles et vivaces ou en arrêtera la croissance. Il faut que le traitement se fasse après la formation des bourgeons définitifs. Si le traitement se fait pendant que les conifères sont en pleine croissance, ceux-ci risquent de subir des dégâts. Éviter de traiter les pousses d'août. Les feuilles des broussailles et des arbres indésirables peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Pour le dégagement des conifères, traiter là où les conifères sont établis depuis plus d'un an. Ne pas remuer la végétation juste avant le traitement ni tant qu'il n'y aura pas de signes après le traitement. Les symptômes de toxicité mettent longtemps à se manifester, surtout chez les plantes ligneuses traitées à la fin de l'automne. Les conifères ainsi traités risquent de subir des dégâts, surtout s'il y a recoupement du jet de pulvérisation, si on utilise la dose maximale ou si le traitement se fait pendant que les conifères sont en pleine croissance.

NOTA : Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, il est conseillé d'utiliser ce produit en traitement dirigé plutôt qu'en traitement généralisé (voir la section 12.3, « Pulvérisations dirigées »). NE PAS traiter les arbres de Noël l'année prévue de leur récolte.

12.3 PULVÉRISATIONS DIRIGÉES

12.3.1 Dégagement des conifères

Utiliser ce produit pour lutter contre les espèces herbacées et ligneuses énumérées dans la section 11. Traiter quand les espèces indésirables sont en pleine croissance et en pleine feuillaison. Ce produit ne lutte pas contre les mauvaises herbes avant leur levée. Pour lutter contre les mauvaises herbes qui se régénéreront à partir de leurs parties souterraines ou de leurs graines, des traitements répétés seront peut-être nécessaires. Les feuilles des espèces indésirables peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre.

Contre les dicotylédones vivaces, traiter quand la plupart ont atteint le début du stade du bouton ou du bourgeon. Contre les graminées annuelles et vivaces, traiter quand la plupart ont 20 cm de haut (au stade 3 ou 4 feuilles). Diriger le jet de façon à mouiller complètement le feuillage de la végétation indésirable. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Les conifères risquent de subir des dégâts si on y applique ce produit pendant qu'ils sont en pleine croissance (avant leur lignification). On doit alors prendre les mesures nécessaires pour que la bouillie, le brouillard ou la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage et l'écorce verte des conifères cultivés.

On peut appliquer le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** sur les sites régénérés avec les espèces suivantes (liste partielle) : **épinette** (*Picea spp.*), **pin** (*Pinus spp.*), **pruche** (*Tsuga spp.*) et **sapin de Douglas** (*Pseudotsuga spp.*). Aucun intervalle de temps n'est nécessaire entre la plantation des arbres et l'application du produit. Pour les doses, les instructions d'application et la végétation détruite, voir les sections 9 et 11. Ne pas laisser la bouillie entrer en contact avec les feuilles, les tiges vertes et les fruits des cultures non visées, sinon ceux-ci risquent d'être tués ou de subir de graves dégâts.

12.3.2 Dégagement des feuillus (par terre seulement)

Utiliser ce produit pour lutter contre les plantes herbacées et les broussailles ligneuses énumérées dans la section 11. Traiter quand les espèces indésirables sont en pleine croissance et en pleine feuillaison. Ce produit n'agit pas sur les plantes avant leur levée. Pour lutter contre les espèces qui se régénéreront à partir de leurs tiges souterraines ou de leurs graines, des traitements répétés seront peut-être nécessaires. Lors du traitement, les feuilles des espèces indésirables peuvent avoir commencé à se colorer, pourvu qu'elles n'aient pas tombé en grand nombre. Utiliser un jet dirigé pour bien couvrir le feuillage de la végétation indésirable. Prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la bouillie, le brouillard ou la dérive de pulvérisation d'entrer en contact avec le feuillage et l'écorce verte des espèces utiles.

On peut appliquer le **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** sur les sites régénérés avec les espèces suivantes (liste partielle) : **frêne** (*Fraxinus spp.*), **noyer** (*Juglans spp.*), **tilleul** (*Tilia spp.*), **cerisier** (*Prunus spp.*), **chêne** (*Quercus spp.*), **orme** (*Ulmus spp.*) et **peuplier** (*Populus spp.*). On peut appliquer le produit aussitôt après le repiquage. Pour les doses et le matériel d'application, voir les sections 9 et 10.

12.4 PÉPINIÈRES FORESTIÈRES (par terre seulement)

On peut utiliser ce produit pour lutter contre la plupart des mauvaises herbes annuelles et vivaces soit avant l'établissement de la plantation, pour préparer le site, soit après l'établissement de la plantation, sous forme de pulvérisation dirigée.

On peut traiter, après leur établissement, les plantations de feuillus suivants : **frêne** (*Fraxinus spp.*), **caragan** (*Caragana spp.*), **cerisier** (*Prunus spp.*), **orme** (*Ulmus spp.*), **lilas** (*Syringa spp.*), **érable** (*Acer spp.*), **sorbier** (*Sorbus spp.*), **peuplier** (*Populus spp.*), **chalef** (*Elaeagnus spp.*) et **saule** (*Salix spp.*).

On peut traiter, avant ou après leur établissement, les plantations de conifères suivants : **sapin** (*Abies spp.*), **genévrier** (*Juniperus spp.*), **pin** (*Pinus spp.*), **épinette** (*Picea spp.*) et **if** (*Taxus spp.*). LA BOUILLIE NE PEUT ENTRER EN CONTACT QU'AVEC L'ÉCORCE MATURE. ÉVITER LE CONTACT DE LA BOUILLIE AVEC LE FEUILLAGE ET L'ÉCORCE VERTE DES PLANTES ÉTABLIES LORS DU TRAITEMENT DIRIGÉ. Pour les doses et les instructions d'application, voir la section 9. NE PAS APPLIQUER PAR TEMPS VENTEUX NI DANS D'AUTRES CONDITIONS FAVORABLES À LA DÉRIVE. Si on a tondu ou travaillé les mauvaises herbes, ne pas traiter tant que les repousses n'auront pas atteint les stades de croissance conseillés.

Ce produit ne lutte pas contre les mauvaises herbes avant leur levée. Pour lutter contre les mauvaises herbes qui se régénéreront à partir de leurs parties souterraines ou de leurs graines, des traitements répétés seront peut-être nécessaires. NOTA : Dans les pépinières d'arbres forestiers et les plantations d'arbres de Noël, il est conseillé d'utiliser ce produit en traitement dirigé plutôt qu'en traitement généralisé (voir la section **12.3**, « Pulvérisations dirigées »). NE PAS traiter les arbres de Noël l'année prévue de leur récolte.

12.5 TRAITEMENTS SÉLECTIFS

12.5.1 Traitement par humectation

On peut appliquer ce produit avec un humecteur, après l'avoir dilué et bien mélangé avec de l'eau, sur les mauvaises herbes énumérées dans la section **11**. On peut l'utiliser dans n'importe quel site forestier indiqué sur la présente étiquette. L'humecteur permet d'appliquer la solution herbicide sur les mauvaises herbes en frottant celles-ci avec un matériau absorbant contenant la solution herbicide. Il faut que l'humecteur soit conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher le contact de la solution herbicide avec la végétation utile, sauf lorsqu'il s'agit de dégager des conifères bien aoûtés (voir la section **12**); dans ce cas, un léger contact entre l'humecteur et le conifère est acceptable. Là où l'infestation est forte, ralentir afin d'assurer une bonne saturation de l'humecteur et d'en améliorer ainsi le rendement. Pour les meilleurs résultats, faire deux applications en sens contraire l'une de l'autre.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION UTILE. Si la solution herbicide entre en contact avec la végétation utile, elle risque d'y causer des dégâts ou de la détruire. L'applicateur doit être réglé de façon à ce que le point de contact des cordes, des brosses ou des rouleaux soit situé à au moins 5 cm au-dessus de la végétation utile. Les gouttes ou la mousse de bouillie tombant sur la végétation utile peuvent en provoquer la décoloration, le rabougrissement ou la destruction. L'application doit se faire quand les plantes nuisibles sont au moins 15 cm plus hautes que la végétation utile. Plus la surface de la plante nuisible exposée à la solution herbicide est grande, plus le traitement a une chance d'être efficace. Les plantes nuisibles qui n'entrent pas en contact avec l'herbicide ne seront pas atteintes. En présence de touffes denses de végétation, dans les cas de forte infestation, ou lorsque la hauteur des plantes nuisibles n'est pas uniforme, il est possible que certaines plantes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Des traitements additionnels peuvent alors s'avérer nécessaires.

REMARQUES

- Maintenir l'humecteur en bon état de marche. Éviter tout dégoulinement sur la végétation utile.
- Régler la hauteur de l'humecteur de manière à assurer un bon contact avec les plantes nuisibles.
- Maintenir les surfaces d'humectation propres.
- Maintenir les cordes, les brosses ou les rouleaux saturés de solution herbicide au bon degré.
- NE PAS utiliser un traitement par humectation sur des plantes humides.
- NE PAS travailler à une vitesse inférieure à 4 km/h ou supérieure à 10 km/h.
- L'efficacité du traitement peut dépendre de la vitesse d'application. Pour assurer une bonne couverture des plantes nuisibles, réduire la vitesse du véhicule dans les zones très infestées.
- Ne pas oublier que, sur un terrain en pente, la solution peut se déplacer sur l'humecteur, et ainsi dégoutter de l'extrémité la plus basse et sécher sur l'extrémité la plus haute.
- L'efficacité des traitements peut varier selon le type d'applicateur utilisé. Dans le cas des humecteurs, les cordes, les brosses ou les rouleaux, de même que leur orientation, doivent permettre à une quantité suffisante de solution herbicide d'entrer en contact avec les plantes nuisibles.
- Toujours s'assurer que la matière absorbante, quel que soit le type d'humecteur, n'est pas sursaturée, de façon à éviter que l'herbicide dégoutte sur la végétation utile.
- Vider l'humecteur et bien en rincer les pièces à l'eau immédiatement après avoir utilisé ce produit.

Pour un traitement par humectation, préparer une solution à 33 % en mélangeant 1 L de ce produit avec 2 L d'eau.

12.5.2 Traitement par injection

On peut lutter contre la végétation ligneuse en y injectant ce produit. Appliquer celui-ci, au moyen d'un équipement permettant de pénétrer dans les tissus vivants, à la dose d'au moins 0,5 mL (non dilué ou dilué moitié-moitié avec de l'eau) pour 5 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Espacer uniformément les entailles autour du tronc, sous les branches principales. Le traitement peut se faire à n'importe quel moment de l'année, sauf par temps froid, quand on ne peut pas faire pénétrer l'injecteur assez profondément, ou au printemps, quand les arbres sont en pleine sève. À cette dose, la maîtrise peut ne pas être satisfaisante pour les arbres dont le diamètre de tronc dépasse 20 cm. Il est possible que la maîtrise complète ne se manifeste pas avant 1 ou 2 ans après le traitement.

Voici une liste partielle des espèces détruites :

Aulne	<i>Alnus</i> spp.
Bouleau	<i>Betula</i> spp.
Cerisier	<i>Prunus</i> spp.
Érable*	<i>Acer</i> spp.
Peuplier	<i>Populus</i> spp.
Pin	<i>Pinus</i> spp.
Pruche	<i>Tsuga</i> spp.
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga</i> spp.
Saule	<i>Salix</i> spp.
Thuja	<i>Thuja</i> spp.

* Chez l'érable à grandes feuilles, ce traitement ne permet qu'un arrêt de la croissance; le traitement à la fin de l'automne permet d'obtenir un résultat optimal.

12.5.3 Traitement des souches ou de surface

On peut lutter contre les végétaux ligneux en appliquant ce produit sur la souche des arbres qui viennent d'être coupés, ce qui en préviendra la repousse. Puisque qu'on utilise une solution concentrée, il faut que l'application se fasse à basse pression, c.-à-d. avec une burette ou un dispositif similaire. Pour obtenir des résultats optimaux, il faut appliquer ce produit, à la dose prescrite, immédiatement (c.-à-d. moins de 5 minutes) après avoir coupé l'arbre. Ne traiter que le cambium de la surface coupée. Appliquer la solution herbicide à une dose équivalant à au moins 0,5 mL de **FORZA HERBICIDE SYLVICOLE** pour tous les 5 cm de diamètre de tronc à hauteur de poitrine. Ne pas traiter le reste de la souche ni les racines exposées, parce que ce produit ne pénètre pas dans l'écorce.

Ce traitement peut se faire à n'importe quel moment de l'année, sauf quand les arbres sont en pleine sève ou par temps de gel (il est alors impossible d'appliquer la solution). On peut additionner la solution d'un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces on a traitées. Il est possible que les résultats ne se manifestent complètement que 1 ou 2 ans après le traitement. Pour une liste partielle des espèces maîtrisées, voir la section **12.5.2**.

13 TABLEAU DES DOSES ET DES USAGES DE FORZA HERBICIDE SYLVICOLE

Site d'emploi	Méthode d'application	Moment de l'application	Dose de FORZA HERBICIDE SYLVICOLE	Volume d'eau	Commentaires sur l'application
Préparation des sites	Pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe	À la pleine feuillaison (en été ou au début de l'automne)	3 à 6 L/ha	100 à 300 L/ha	Contre les érables, les aulnes, <i>Rubus spp.</i> et les saules*, utiliser la dose maximale. Contre les mauvaises herbes vivaces, utiliser 7 à 12 L/ha. Aucun délai n'est nécessaire avant la plantation. * Répression seulement.
	Pulvérisateur à main ou à dos à haut volume		Solution à 1 % ou à 2 %	Pulvériser de façon à mouiller	
	Nébulisateur		3 à 6 L/ha	200 L/ha	
	Pulvérisateur aérien		3 à 6 L/ha	20 à 100 L/ha	Comme ci-dessus. NOTA : L'épandage aérien est un usage restreint. Suivre les directives sur les permis.
Dégagement des conifères	Pulvérisateur terrestre avec ou sans rampe	En août ou en septembre, après la formation des bourgeons définitifs (après l'aoûtement)	3 à 6 L/ha	100 à 300 L/ha	Contre les érables, les aulnes, <i>Rubus spp.</i> et les saules*, utiliser la dose maximale. Lutte aussi contre les plantes herbacées et les mauvaises herbes. Éviter la dérive. Éviter de traiter les pousses d'août. * Répression seulement.
	Pulvérisateur à main ou à dos à haut volume		Solution à 1 % ou à 2 %	Pulvériser de façon à mouiller	
	Nébulisateur		3 à 6 L/ha	200 L/ha	
	Pulvérisateur aérien		3 à 6 L/ha	20 à 100 L/ha	Comme ci-dessus. NOTA : L'épandage aérien est un usage restreint. Suivre les directives sur les permis.
Dégagement des feuillus ou des conifères	Pulvérisateur à main ou à dos à haut volume (Pulvérisation dirigée)	À la pleine feuillaison (en été ou au début de l'automne)	Solution à 1 % ou à 2 %	Pulvériser de façon à mouiller	Appliquer directement sur les espèces visées. Éviter la dérive sur les espèces non visées.
Pépinières forestières	Pulvérisation de préplantation	Quand les mauvaises herbes sont	Consulter la section 9, « Instructions de mélange et		Aucun délai n'est nécessaire avant la plantation.

Site d'emploi	Méthode d'application	Moment de l'application	Dose de FORZA HERBICIDE SYLVICOLE	Volume d'eau	Commentaires sur l'application
	Pulvérisation dirigée	en pleine croissance	d'application ».		Appliquer directement sur les espèces visées. Éviter la dérive.

FORZA^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée